

Mis en examen du maire de Roura (Guyane), laissé en liberté

29-11-2007

CAYENNE, 29 nov 2007 (AFP) - Claude Polony, maire de la commune de Roura (30 km de Cayenne), a été mis en examen mercredi notamment pour "prise illégale d'intérêt, détournements de fonds publics, abus de bien sociaux et faux en écriture publique", a-t-on appris jeudi auprès de la procureure de la République de Cayenne.

La mise en examen de M. Polony, qui est un élu proche de l'UMP, fait suite à la plainte de six conseillers municipaux de la commune déposée en avril dernier. Cinq personnes ont été placées en garde à vue mercredi à Cayenne dans le cadre de cette affaire, dont la compagne du maire, employée de la municipalité, et son fils, qui est aussi son directeur de cabinet. Parmi les autres personnes placées en garde à vue, figure un cousin du maire, qui a bénéficié en 2004 d'un marché d'entretien des espaces verts de la commune, dont les conditions d'attribution sont contestées par les six conseillers municipaux.

La "prise illégale d'intérêt" reprochée au maire concerne "des avantages indus qu'il aurait procurés à des personnes de son entourage en sa qualité de maire", a déclaré à l'AFP Claire Lanet, procureure de la République de Cayenne. Selon une source proche de l'enquête, le grief de faux en écriture publique concernerait "le maquillage de délibérations du conseil municipal". Ces derniers mois, le GIR (Groupement d'intervention régional) avait perquisitionné la mairie de Roura ainsi que divers services annexes de cette commune. "Le maire de Roura a été présenté hier au juge des libertés et de la détention par le juge d'instruction aux fins d'une mise en détention. Le juge a décidé la remise en liberté du maire, le Parquet a fait appel de cette décision", a encore indiqué la procureure de la République.